



LES ATELIERS DU BIEN VIEILLIR

APPEL A CANDIDATURES 2024

GUIDE DU PROMOTEUR DES ATELIERS AUTONOMIE NUMERIQUE



**POUR Bien
vieILLIR**



Propos liminaire et éléments de cadrage

La préservation de l'autonomie des seniors est un enjeu majeur de la politique d'Action Sociale des caisses de retraite et de la loi pour l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015, qui reconnaît l'action des caisses de retraite, organisées à leur initiative en inter régimes, en matière de prévention de la perte d'autonomie.

A la Réunion, la dynamique inter régimes promue par les caisses nationales s'est concrétisée en 2014 par la création du Groupement d'Intérêt Economique « Vieillessement Actif » entre la CGSS (régime général et régime agricole) et la SSI (ex-RSI) de la Réunion. Le GIE VA a intégré parmi ses membres en 2023, la caisse de retraite complémentaire AGIRC ARRCO, représentée à la Réunion par la CRR (Caisse de Retraite Réunionnaise) du groupe CRC.

La dynamique inter régime poursuit notamment deux objectifs :

- développer des actions de prévention en individuel et en collectif en direction des publics ciblés, afin de prévenir la perte d'autonomie et de maintenir le lien social,
- développer l'information et le conseil sur le « Bien vieillir » et anticiper la perte d'autonomie.

Afin de structurer l'offre de prévention à destination des personnes âgées fragilisées mais non dépendantes, le GIE VA, a créé le programme de prévention ATOUT AGE. Ce programme créé localement en 2016 et parfaitement adapté à la culture réunionnaise, est constitué de modules de prévention sur le thème de la Mobilité, de la Nutrition, de l'Habitat et de la Mémoire. Ces ateliers de prévention sont déployés depuis 2017 à la Réunion.

En 2021 le GIE VA a renforcé son offre de prévention, en la complétant par un atelier « Autonomie numérique » particulièrement adapté dans un contexte de crise sanitaire exceptionnel.

En effet, une grande majorité des seniors réunionnais ont très peu utilisé, voire pas du tout, les outils informatiques au cours de leur vie et restent les moins équipés en outils numériques parmi la population. Ils ont pour la plupart besoin d'un accompagnement pour s'approprier les potentialités, connaître les équipements, être guidés dans le maniement et l'utilisation d'internet (recherches, réseaux sociaux, etc.) et acquérir l'autonomie nécessaire pour réaliser des démarches en ligne. Une mise en garde sur les dérives ou risques inhérents à ces nouvelles technologies est également nécessaire.

Face à ces enjeux et fort des enseignements tirés de la crise sanitaire où de nombreux seniors ont souffert de l'isolement, **le GIE Vieillessement Actif lance un appel à candidatures à destination d'opérateurs locaux pour déployer, sur l'année 2024, des ateliers « Autonomie numérique ».**

Cet atelier vise à accompagner les seniors dans l'utilisation de l'outil numérique afin qu'ils soient le plus autonomes possible dans la pratique de base du numérique.

Le référentiel de l'atelier a été créé et mis à disposition par l'Assurance Retraite, la CCMSA, la CNRACL, l'Agirc Arrco et la CNSA, dans le cadre de leur stratégie respective d'accompagnement des seniors à l'inclusion numérique.

Cet appel à candidatures a pour objet de sélectionner les structures en capacité de déployer ces ateliers « Autonomie numérique » auprès du public cible, moyennant rémunération et en respectant le référentiel mis à disposition, qui décrit les contenus pédagogiques de chaque séance.

Le déploiement des ateliers du GIE VA bénéficie du co-financement de la Conférence des financeurs de la Réunion, de l'AGIRC ARRCO (groupe CRC), de l'ARS OI, de la CNRACL et de l'IRCANTEC, en complément des fonds de l'Assurance Retraite et de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA).

Champ de l'appel à candidatures

Statut des candidats

Toute structure, quel que soit son statut juridique peut répondre à cet appel à candidatures : associations, entreprises, Centres Communaux d'Action Sociale, auto entrepreneurs, etc.

Toutefois, outre les pièces administratives qui seront demandées (cf. rubrique « Délais et modalités de dépôt des dossiers »), le candidat doit notamment pouvoir :

- Se conformer aux exigences législatives et réglementaires en matière d'animation d'atelier de prévention auprès d'un public âgé fragilisé
- Mettre en avant son implantation et son intégration dans le tissu partenarial de son territoire
- Mettre en avant sa capacité à intervenir sur les territoires identifiés comme prioritaires (cf. rubrique « Répartition territoriale »).
- Mettre en avant son expérience/ses résultats dans une activité similaire.

Le public cible

Les ateliers s'adressent aux personnes de 60 ans et plus, ou bénéficiaire d'une pension de réversion, autonomes (GIR 5 ou 6), en priorité celles vivant à domicile (y compris en résidence autonomie, petite unité de vie) et les publics en situation d'isolement social et géographique.

Une attention particulière doit être apportée aux personnes fragiles et particulièrement éloignées du numérique.

Quelques critères de priorisation : faibles ressources, isolement (géographique, familial, social), faible autonomie administrative, faisant face à une situation de rupture (veuvage, hospitalisation du conjoint, nouveau retraité), rencontrant des difficultés dans l'utilisation du numérique.

Durée

Cet appel à candidatures couvre l'animation de modules sur la période de mars 2024 au 31 décembre 2024.

La répartition territoriale

Les ateliers « Autonomie numérique » devront être prioritairement déployés dans les communes identifiées comme fragiles, selon les données de l'Observatoire des Fragilités au 31/12/2022 (cf. tableau ci-après).

TRES FRAGILES				FRAGILES			
COMMUNES	Niveau de fragilité	Nb de retraités fragilisés **	Nb TOTAL de retraités	COMMUNES	Niveau de fragilité	Nb de retraités fragilisés **	Nb TOTAL de retraités
CILAOUS	1	625	723	SAINT-LOUIS	6	4 762	6 158
SALAZIE	2	773	900	LE PORT	7	3292	4 219
SAINTE-ROSE	3	759	897	SAINT-JOSEPH	8	3973	5 261
SAINTE-PHILIPPE	4	611	752	SAINT-ANDRE	9	4355	5 770
LES TROIS-BASSINS	5	704	874	SAINT-BENOIT	10	3117	4 157

MOYENNEMENT FRAGILES				PEU FRAGILES			
COMMUNES	Niveau de fragilité	Nb de retraités fragilisés **	Nb TOTAL de retraités	COMMUNES	Niveau de fragilité	Nb de retraités fragilisés **	Nb TOTAL de retraités
SAINT-LEU	11	2841	3492	LA PLAINE-DES-PALMISTES	22	537	839
BRAS-PANON	12	1102	1537	SAINTE-MARIE	23	2451	3829
PETITE-ILE	13	1321	1835	SAINT-DENIS	24	11303	18074
SAINTE-SUZANNE	14	1793	2555	LA POSSESSION	21	1838	3277
ENTRE-DEUX	15	622	915				
SAINT-PIERRE	16	7209	10213				
LES AVIRONS	17	979	1427				
LE TAMPON	18	6575	9689				
L'ETANG-SALE	19	1157	1760				
SAINT-PAUL	20	8209	12289				

** : 3 facteurs de risques retenus pour mesurer la fragilité socio-économique des territoires :
- l'âge des retraités
- le bénéficiaire ou non d'une pension de réversion
- l'exonération ou non de la CSG

Modalités de mise en œuvre

Le référentiel de l'atelier « Autonomie numérique »

Les animateurs devront impérativement respecter le référentiel de l'atelier « Autonomie numérique », annexé au présent appel à candidatures, avec des adaptations précisées ci-après, concernant notamment le nombre de séances requises (9 séances), et la thématique complémentaire (cf Rubrique « Animation »).

Les objectifs de l'atelier pour les seniors sont de :

- comprendre l'importance et les enjeux de l'utilisation du numérique aujourd'hui ;
- découvrir et utiliser les équipements (tablette, smartphone, ordinateur) ;
- maîtriser l'ensemble des usages de base du numérique : information, sécurité, communication, démarches administratives ;
- faire émerger de nouveaux projets, de nouvelles envies grâce au numérique ;
- relayer vers les partenaires locaux capables de fournir une aide ponctuelle à l'utilisation du numérique.

Etendue des missions

1- Organisation & communication

Les opérateurs déploient en toute autonomie les ateliers « Autonomie numérique » (mobilisation du public et constitution des groupes, recherche de salles, programmation des ateliers, etc.), à l'exception du contenu de l'atelier qui doit être conforme au référentiel fourni par le GIE VA (annexé).

Les opérateurs contribuent à la communication sur les ateliers du Bien Vieillir, en complément de la campagne de communication menée par le GIE VA par ses propres moyens.

Les opérateurs sont tenus d'enrichir la carte interactive du Bien Vieillir (www.pour.bienvieillir.fr) – via PPAS - afin de permettre au grand public de consulter les ateliers / actions de prévention organisés près de chez eux.

Des rendus photos pourront être demandés par le GIE VA pour alimenter des outils de communication.

2- Animation

L'atelier « Autonomie numérique » se décline en 9 séances hebdomadaires d'une durée minimale de 2 heures :

- 8 modules socles indispensables à l'apprentissage de l'autonomie numérique. Le périmètre de chaque module socle est défini par les objectifs inhérents à la séance (cf. référentiel) :
 1. Diagnostic, attentes et leviers motivationnels
 2. Découverte et réassurance
 3. Maîtrise des usages
 4. S'informer sur internet
 5. Sécurité et Numérique
 6. Communiquer via l'email et les réseaux sociaux
 7. Savoir utiliser les principaux sites ou applications administratifs, de mobilité et de services en ligne
 8. Évaluation et offres rebonds
- 1 module complémentaire, dont le contenu est à adapter par l'opérateur, en fonction du profil et des besoins observés auprès des participants (approfondissement, remise à niveau, réalisation de diagnostics, etc.).

Il est fortement encouragé qu'une thématique complémentaire, particulièrement utile aux séniors réunionnais soit également abordée : l'identification des prestataires internet locaux et la tarification moyenne d'un abonnement.

L'opérateur fournit au séniors participant le support d'apprentissage durant le parcours : tablette / smartphone / ordinateur.

Toutefois, si le senior dispose de son propre équipement, il est fortement recommandé qu'il suive et mette en pratique ses apprentissages sur matériel.

L'atelier est ouvert à un groupe de 8 à 10 séniors, qui suivent l'ensemble des séances.

Un atelier réunit idéalement des personnes retraitées ayant des niveaux homogènes ou proches. Un questionnaire d'évaluation permettra d'apprécier le niveau des personnes en préalable et de recueillir leurs attentes. Une attention particulière et individualisée devra être portée aux personnes en difficulté.

L'animateur de l'atelier devra posséder des :

- aptitudes à animer des groupes (pratiques pédagogiques, mises en situation) ;
- connaissance de la spécificité du public senior ;
- capacité à recueillir les éléments permettant de réaliser une évaluation de l'action ;
- maîtrise de l'ensemble des compétences numériques nécessaires et capacités à les transmettre ;
- capacité à recueillir l'ensemble des informations permettant de relayer les seniors vers l'offre des partenaires-relais (numérique et bien vieillir).

3- Evaluations & mesures de l'impact des ateliers

Le candidat retenu devra mener une évaluation de ses actions via les outils suivants :

- Les questionnaires d'évaluation à destination des participants (modèle disponible sous l'outil Web Report), à faire compléter par les seniors à la première et dernière séances de l'atelier. Les réponses des questionnaires seront ensuite reportées par le porteur de projet dans un outil national « WEBREPORT 2.0 ».
- Le Portail Partenaires Action Sociale (PPAS) et la carte interactive du Bien Vieillir (www.pourbienvieillir.fr), afin de permettre au grand public de consulter les ateliers / actions de prévention organisés près de chez eux
- Le tableau de suivi de l'action, à transmettre au GIE VA tous les 5 du mois (dates et lieux des ateliers de prévention, nombre de bénéficiaires, etc.),

Le GIE Vieillessement Actif organise pour 2024 des réunions de présentation de ces outils de suivi :

- Le vendredi 08/03/2024
 - Le vendredi 22/03/2024
- La présence d'un référent administratif/technique à l'une de ces présentations est obligatoire, d'autant plus que pour la 1^{ère} année, les opérateurs numériques devront utiliser l'outil WEB REPORT 2.0*

Financement des ateliers

Montant de la subvention

Une subvention d'un montant de **1 500 euros** sera attribuée aux promoteurs, pour chaque atelier numérique déployé (cycle de 9 séances).

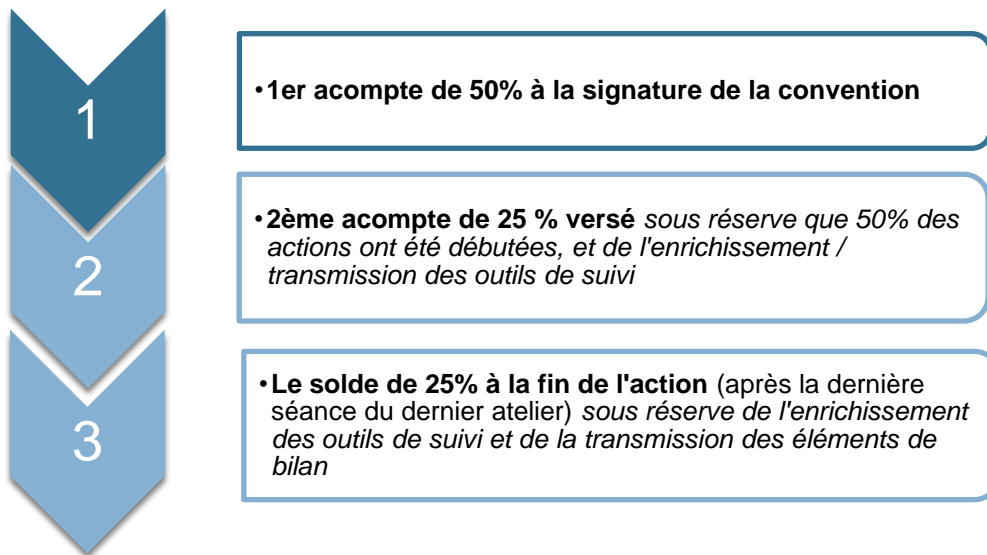
Aucune participation ne devra être demandée au bénéficiaire.

➔ Pour des territoires spécifiques, la subvention par atelier sera revalorisée afin de prendre en compte leur isolement :

- ❖ **2 000 euros pour Cilaos**
- ❖ **2 500 euros pour Mafate.**

Modalités de financement

Cette subvention est destinée à couvrir l'ensemble des frais engagés pour la réalisation de l'atelier : frais de fonctionnement et d'investissement.



Délais et modalités de dépôt des dossiers

Les dossiers de candidatures accompagnés des documents listés ci-dessous doivent être adressés dès que possible et au plus tard **le 4 février 2023** :

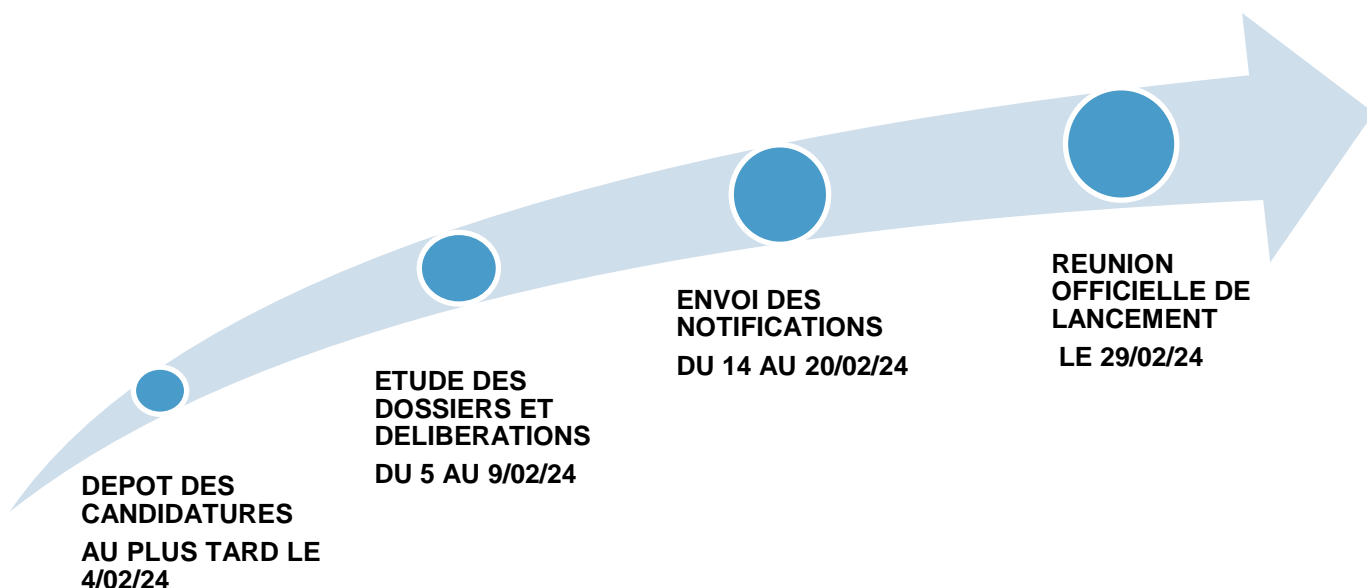
- par mail à l'adresse suivante : atoutage.gieva@gmail.com
ou
- par courrier :
GIE Vieillessement Actif - CGSS
135 avenue Marcel Hoarau
97490 Saint Denis

- Attestation de versement des cotisations URSSAF de moins de trois mois
- Attestation de régularité fiscale de moins de 3 mois (sauf pour les structures publiques)
- Statuts (sauf pour les structures publiques)
- Liste des responsables (membres du conseil d'administration, du bureau)
- Rapport d'activité et/ou le bilan de l'année 2022
- Comptes annuels 2022 (bilan et compte de résultat) (sauf pour les structures publiques)
- Budget prévisionnel et programme d'activités 2024
- RIB

Tout dossier incomplet ne sera pas instruit.

A réception des dossiers de candidatures, la sélection des candidats retenus sera réalisée sur dossier par une commission réunissant les financeurs du programme au mois de février 2024.
Les candidats retenus seront conviés à une réunion officielle de lancement le 29/02/2024.

A RETENIR



La présence d'un représentant est obligatoire aux 2 réunions ci-après :

Réunion de présentation des outils de suivi des ateliers

(à l'attention des référents techniques)

8 mars 2024

OU

22 mars 2024

Réunion de présentation des Services en ligne de la CGSS

(à l'attention des animateurs d'ateliers)

14 mars 2024

OU

29 mars 2024